



Cher contractant,

Les congés pointant le bout de leur nez, voici quelques informations de Contractor Safety Management pour terminer ce premier semestre.

Dans cette newsletter, vous trouverez :

- Les bonnes pratiques pour le forage de pieux ;
- AR 7 avril 2023 fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles ;
- Rappel – obligation du 360° et du Morning STAR ;
- Utilisation du treuil de tirage comme équipement de levage ;
- La société De Medts certifiée niveau 4 sur la Safety Culture Ladder.



Les bonnes pratiques pour le forage de pieux



Les forages de pieux chez Elia se font toujours avec des contractants. Environ la moitié des accidents de travail lors de ce type de travaux sont fatales. Pour éviter au maximum d'incidents il est important de toujours respecter **quelques principes de base**.

La préparation de base :

- Démarcation de toute la zone de travail ;
- Signalisation ;
- Préparation du terrain ;
- Plaques de routes, cloisons, clôture et terres ;
- KLIM/KLIP et sondage ;
- Contrôle point-T et implantation ;
- Méthode d'excavation et de cloisons ;
- Contrôle et respect de la capacité du matériel et des machines ;
- Déterminer la méthode de communication et des outils ;
- Récipients pour fuite matériel éventuel ;
- Contrôler statut, niveau d'huile, entretien, dégât et contrôle des machines.

Le forage, qui ?

Un chantier avec une machine de forage est généralement doté d' **un chef de chantier** qui reste sur place en permanence, soutenu par **1 maître forage**, **1 « waterman »** et **1 ou 2 hommes « handymen »**. A côté du chargé des travaux, tout le monde doit être **certifié Exécutant** et compétent pour faire fonctionner sa machine.

Le port des EPI est également important et obligatoire, l'attitude STOP-STAR est d'application.

L'exécution spécifique au forage de pieux :

1. **Positionnement de la foreuse** : On prévoit une plateforme stable, composée de plancher en bois. L'équipe calcule la position de la foreuse sur la plateforme lors du placement ainsi puis l'inclinaison se fait à l'aide d'un niveau à bulle numérique. L'installation et l'inclinaison sont enfin vérifiées par l'arpenteur.
2. **Insertion coffrage et forage** : On ne creuse jamais plus profond que le coffrage, de sorte qu'aucun relâchement de sol soit possible. Pendant l'opération, de l'eau est continuellement pompée dans le tubage, servant de contre-pression pour le sol autour. Le coffrage dépasse en tout temps d'au moins 1 mètre la surface du sol, afin de minimiser le risque de chute.
3. **Application du renfort** : La cage de renfort est placée avec une perche prévue sur la machine à forer. Si cela ne semble pas possible, une grue supplémentaire est prévue.
4. **Bétonnage du pieu** : Il est crucial dans cette phase que le tuyau de bétonnage, à l'aide de mesure de contrôle continue, se trouve à tout moment juste en dessous de la surface de béton. De cette façon l'eau poussée vers la surface peut être pompée et évacuée.

Le **nettoyage** de la pompe à béton et des accessoires à l'eau ou avec d'autres liquides doit se faire **à au moins 50 mètres de l'installation HT** ou au-delà de la clôture comme défini dans l'IGSP.



AR 7 avril 2023 fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles

Depuis le 15 avril 2023, la législation (AR 07/04/2023) sur la formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles est rentrée en vigueur.

Cette législation vise deux points :

- **Formation de base en sécurité** : les travailleurs doivent être en possession d'une attestation reconnaissant qu'ils ont suivi une formation du type VCA ou ils doivent pouvoir démontrer qu'ils ont acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années en effectuant des travaux sur chantier temporaire ou mobile ;
- **Amélioration de la communication sur les chantiers** : le plan de sécurité et de santé doit dès à présent contenir des règles relatives à la communication verbale et non verbale sur les chantiers.

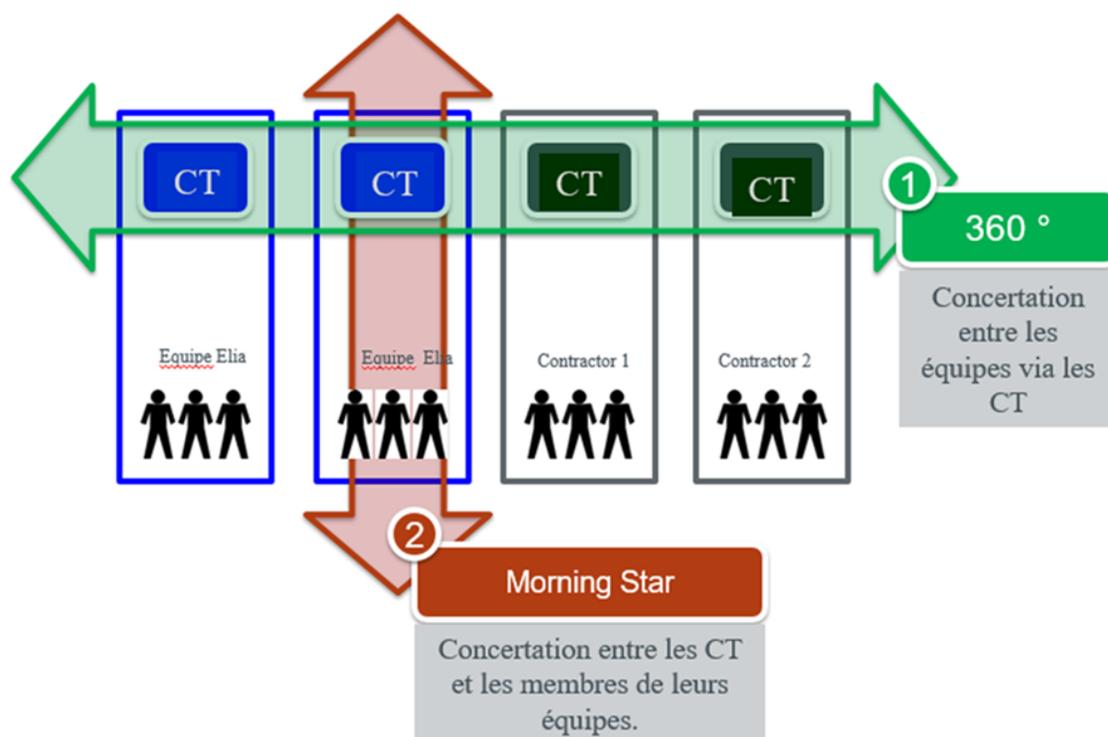
La période transitoire est de 1 an et nous vous demandons de vous mettre en ordre de formation avant la 15 avril 2024.

Vous trouverez les informations détaillées sur cette formation de base en sécurité via [ce lien](#).

Rappel – obligation du 360° et du Morning STAR

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler également que la participation au **360° est obligatoire** : ce moment de **dialogue opérationnel** a pour objectif de s'assurer que tous les risques en cas de coactivité sont connus par tous les Chargés des travaux et que les **mesures** nécessaires ont été prises.

Ensuite, il est du devoir du **chargé des travaux (CT) d'organiser un Morning STAR** avec ses équipes et sous-traitants pour s'assurer que chacun connaisse les tâches à réaliser ainsi que les risques qu'elles comportent.



Utilisation du treuil de tirage comme engin de levage

Suite à certaines constatations sur le chantier, nous tenons à rappeler certaines **règles par rapport à l'utilisation du treuil de tirage comme engin de levage** :

- Un treuil qui n'est pas mis en service en tant qu'engin de levage ne doit pas être utilisé en tant que tel. Pour l'utiliser en tant qu'engin de levage, il doit être contrôlé en tant **que tel lors de la mise en service** et être contrôlé trimestriellement par un Service Externe de Contrôle Technique ;
- L'**étude pour le placement du treuil** doit contenir les éléments suivants : la détermination de la charge, des forces de traction sur le pylône (renforcement nécessaire), la mise en place d'une protection contre les surcharges ou mise en place d'interrupteur de fin de course, le mode d'ancrage ;
- La préparation du travail doit contenir entre autres l'**analyse de risques générale** avec les EPI, EPC, la conformité de la machine, le rapport de mise en service, ...



En cas de **non-conformité, les travaux peuvent être arrêtés** et le projet retardé jusqu'à réinspection de l'engin. Nous vous demandons donc de veiller à la conformité de vos engins de levage.

La société De Medts certifiée niveau 4 sur la Safety Culture Ladder

En novembre 2022, la société De Medts, qui réalise des travaux de peinture de pylônes et postes, a décroché le niveau 4 sur la Safety Culture Ladder.

La Safety Culture Ladder est un outil permettant de mesurer **la sensibilisation, la communication et les comportements** en matière de sécurité. Elle est conçue pour encourager les entreprises et leurs fournisseurs à travailler consciemment de manière sûre et saine et est applicable à tous les secteurs.

Le niveau 4 est l'**échelon** appelé « **proactif** » et signifie que la santé et la sécurité sont prioritaires pour l'entreprise à tous les niveaux. La sécurité au travail est ressentie comme une responsabilité personnelle : « Comment puis-je contribuer ? ».

Envie d'en savoir plus sur la Safety Culture Ladder ? Retrouvez toutes les infos sur le site www.safetycultureladder.com.

À cette occasion, notre Chief Assets Officer Patrick De Leener, s'est rendu sur un chantier de peinture en cours pour rencontrer et féliciter les équipes de De Medts et écouter leur expérience.

[Cliquez ici](#)

Sûrement et sainement vôtre,

Team Contractor Safety Management Elia



Verantwoordelijke uitgever
Karima Dahmani - Contractors Safety Manager